

**Nombre de
conseillers :**

- en exercice : 15
- présents : 12

**Date de
convocation :**

07/04/2014

Date d'affichage :

18/04/2014

L'an deux mil quatorze et le seize avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VALLEY Jean, Maire.

Présents : MM. VALLEY – DUVERNOY – PERRIN - Mme GENTER – LEBOURG – M. BONNET – Mme HASENFRATZ – M. DEPOIRE - Mme DEL TORCHIO – MM. THIEBAUD – PRADA PRADA – HENRY.

Absents excusés: Mme ZISKA Francisca

M. GASIOR Xavier qui a donné procuration à M. LEBOURG -

Mme NGUYEN VAN TUE Claudine qui a donné procuration à M. VALLEY.

Mme GENTER Colette a été nommée secrétaire.

1 – Budget commune : vote des 3 taxes locales

Le conseil municipal statuant sur les taux à fixer pour 2014, concernant les trois taxes directes locales relevant de sa compétence, après en avoir délibéré, et afin d'établir le budget primitif 2014, décide à l'unanimité, de fixer ces taux sans changement de ceux de 2013, à savoir :

- Taxe d'habitation taux 5,81 % Base : 622 900 € = 36 190 €
- Taxe foncier bâti taux 10,04 % Base : 427 700 € = 42 941 €
- Taxe foncier non bâti taux 41,72 % Base : 14 800 € = 6 175 €

Ce qui donne un produit attendu de : 85 306 €.

2 – Présentation et vote des budgets primitifs 2014 (voir feuille annexe)

3 - Concours du receveur municipal, Attribution d'indemnité:

Le Conseil Municipal décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 15 décembre 1983 précité et sera attribuée à CESARI Pascal, Receveur
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30 euros

4 -Délégués de la commune à l'association départementale des communes forestières

Suite aux élections municipales, le maire propose au conseil municipal de procéder à la désignation des délégués de la commune à l'association départementale des communes forestières de Haute-Saône qui après délibération désigne :
- M. VALLEY Jean, comme délégué titulaire
- M. DUVERNOY Pierre comme délégué suppléant.

5 - Délégués de la commune au SIED 70

Suite aux élections municipales, le maire propose au conseil municipal de procéder à la désignation des délégués de la commune au syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône qui après délibération désigne :
- M. PERRIN Claude comme délégué titulaire
- M. DEPOIRE Alain comme délégué suppléant.

6 - CONSTITUTION DES COMMISSIONS:

- **Commission des finances** : M. VALLEY Jean ; Mme GENTER Colette ; M. DUVERNOY Pierre ; M. PERRIN Claude ; M. LEBOURG Roland ; M. HENRY Jean-Pierre ; M. PRADA PRADA Jonathan.

- **Commission de l'école** : M. VALLEY Jean ; Mme GENTER Colette ; M. THIEBAUD Pierre ; Mme DEL TORCHIO Anny.

- **Commission de l'eau** : M. DUVERNOY Pierre ; M. BONNET Paul ; Mme HAZENFRATZ Anne-Lise ; Mme GENTER Colette ; Mme ZISKA Francisca ; M. THIEBAUD Pierre.

- **Commission de la Forêt** : M. DUVERNOY Pierre ; M. BONNET Paul ; Mme DEL TORCHIO Anny ; M. DEPOIRE Alain ; M. GASIOR Xavier ; M. HENRY Jean-Pierre ; M. PRADA PRADA Jonathan.

- **Commission de la voirie** : M. PERRIN Claude ; M. BONNET Paul ; M. DEPOIRE Alain ; Mme GENTER Colette ; M. HENRY Jean-Pierre ; Mme NGUYEN VAN TUE Claudine ; M. PRADA PRADA Jonathan.

- **Commission des bâtiments** : M. PERRIN Claude ; M. BONNET Paul ; M. DEPOIRE Alain ; Mme GENTER Colette ; M. HENRY Jean-Pierre ; Mme NGUYEN VAN TUE Claudine ; M. PRADA PRADA Jonathan.

- **Commission de la communication** : Mme GENTER Colette ; Mme ZISKA Francisca ; M. THIEBAUD Pierre.

- **Commission de l'environnement** : Mme GENTER Colette ; Mme ZISKA Francisca ; M. GASIOR Xavier ; M. LEBOURG Roland ; M. THIEBAUD Pierre.

- **Commission des fêtes et cérémonies** : Mme GENTER Colette ; Mme DEL TORCHIO Anny ; M. DEPOIRE Alain ; M. HENRY Jean-Pierre ; Mme NGUYEN VAN TUE Claudine ; M. PERRIN Claude ; Mme ZISKA Francisca.

- **Commission de l'assainissement** : M. LEBOURG Roland ; M. BONNET Paul ; M. THIEBAUD Pierre.

- **Commission des sports et associations** : M. LEBOURG Roland ; Mme GENTER Colette ; Mme ZISKA Francisca.

- **Commission des pompiers** : M. LEBOURG Roland ; Mme ZISKA Francisca.

- **Commission d'appel d'offres** :

Titulaires :

Suppléants :

M. PERRIN Claude
M. HENRY Jean-Pierre
M. LEBOURG Roland

M. PRADA PRADA Jonathan
M. DUVERNOY Pierre
Mme GENTER Colette

7 – Questions diverses

→ **Contrat de travail pour l'emploi de personnel temporaire:** Suite aux élections municipales, le maire informe le conseil municipal qu'il faut renouveler la délibération du 26 mars 2008 l'autorisant à établir des contrats pour l'emploi de personnel temporaire durant les congés ou arrêts maladie du personnel communal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à établir des contrats de travail temporaires pour le remplacement du personnel communal.